



MINISTÈRE  
CHARGÉ  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# BO Bulletin Officiel

n° 9  
2025

---

Bulletin officiel n° 9 du 27 février 2025

---

La version accessible du Bulletin officiel est disponible via le lien suivant : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/bo/2025/Hebdo9>

## Sommaire

### Organisation générale

Commission d'enrichissement de la langue française

**Vocabulaire de l'astronomie et de la spatologie**

→ [Liste JO du 26-1-2025](#) - NOR : CTNR2502226K

### Enseignement supérieur et recherche

Collège de déontologie de l'enseignement supérieur et de la recherche

**Université de La Réunion**

→ [Avis du 11-12-2024](#) - NOR : MENH2500922V

**Contingent annuel 2025-2026**

**Congés pour recherches ou conversions thématiques accordés sur proposition des sections du Conseil national des universités**

→ [Arrêté du 28-01-2025](#) - NOR : MENH2430053A

**Titres et diplômes**

**Liste des titres et diplômes français ouvrant droit à dispenses d'épreuves du diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG) – Modification**

→ [Arrêté du 05-02-2025](#) - NOR : MENS2504205A

## Titres et diplômes

### Liste des titres et diplômes français ouvrant droit à dispenses d'épreuves du diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG) – Modification

NOR : MENS2504205A

→ Arrêté du 5-2-2025

MENESR – DGESIP A1-3/MEFSIN

---

Vu ordonnance n° 45-2138 du 19-9-1945 modifiée ; décret n° 2012-432 du 30-3-2012 modifié, notamment article 54 ; arrêté du 13-2-2019 modifié ; arrêté du 25-10-2021 modifié ; avis de la commission consultative du 4-12-2024

---

**Article 1** – Après l'article 2-8 de l'arrêté du 25 octobre 2021 susvisé, il est inséré un article 2-9 ainsi rédigé :

« Art. 2-9.- Les dispenses d'épreuves du diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG) prévues à l'article 54 du décret n° 2012-432 du 30 mars 2012 susvisé sont également accordées aux candidats qui justifient des diplômes suivants :

- diplôme de l'école IESEG, programme grande école, parcours audit, contrôle de gestion et finance d'entreprise, dispenses des UE n° 2, 5, et 6 du DSCG. »

**Article 2** – Le directeur général de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle et la directrice générale des finances publiques sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 5 février 2025,

Pour le ministre auprès de la ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, et par délégation,

Pour la ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et par délégation,

Le chef du département des formations des cycles master et doctorat,

Pascal Gosselin

Pour le ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, et par délégation,

L'administratrice des finances publiques adjointe,

Alexia Wolff